

Direction des Espaces Verts et de l'Environnement

2023 DEVE 66 Subventions attribuées aux gestionnaires de la restauration collective parisienne dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire (127 859 euros en investissement et 9 832 en fonctionnement)

PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La lutte contre le gaspillage de nos ressources, et tout particulièrement des denrées alimentaires, est l'un des axes essentiels du Plan Climat et de la Stratégie pour une alimentation durable de Paris. Réduire nos déchets est indispensable pour atténuer l'impact environnemental de notre alimentation. En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros. Ce gaspillage représente un prélèvement inutile de ressources naturelles, telles que les terres cultivables et l'eau, et des émissions de gaz à effet de serre qui pourraient être évitées. Ces dernières sont évaluées par l'Ademe à 3 % de l'ensemble des émissions nationales.

Depuis plusieurs années, la restauration collective parisienne est engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ainsi, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre par les gestionnaires : renforcement du « fait maison », dons aux associations des produits non consommés, sensibilisation des convives, recette zéro gaspi, achats de découpe fruits et réalisation de compotes, smoothies, soupes pour développer l'appétit pour les fruits et légumes, mise en place de table de tri et de « gachimètre » pour sensibiliser les convives et permettre la valorisation des déchets alimentaires collectés, etc.

L'ensemble de ces actions ont permis de faire évoluer les pratiques professionnelles de la restauration collective.

La réduction du gaspillage alimentaire est également un axe important pour une restauration collective durable du Plan Alimentation Durable 2022- 2027 adopté à l'unanimité du Conseil de Paris le 31 mai 2022. Ce Plan se fixe comme défi « une restauration collective parisienne zéro déchet à l'horizon 2027 ». Pour lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire, il est essentiel de s'attaquer à la fois à la réduction en amont, mais aussi d'identifier des mesures de redistribution des aliments encore consommables. Ainsi la Ville et ses gestionnaires s'engagent à réduire le gaspillage alimentaire de 50 % et à valoriser localement 100% des déchets alimentaires produits pour mettre fin à l'incinération des biodéchets pouvant être valorisés notamment par un retour au sol de la matière organique.

Afin d'accompagner les gestionnaires de la restauration collective parisienne, la Ville de Paris a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI), visant à soutenir, à travers des subventions de fonctionnement ou d'investissement, les projets

proposant des solutions à expérimenter pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Dans le cadre de précédentes vagues de réponse à cet AMI, vous avez accordé :

- En mai 2022 des subventions à 5 gestionnaires de restauration collective (délibération 2022 DEVE 31) à hauteur de 55 802 euros en fonctionnement et de 82 678 euros en investissement.
- En juillet 2022 des subventions à 2 gestionnaires de restauration collective (délibération 2022 DEVE 53) à hauteur de 74 026 euros en investissement

Pour cette nouvelle vague, sept gestionnaires ont proposé des projets que je vous propose de soutenir.

La Caisse des écoles de Paris Centre porte le projet d'acquérir du matériel anti-gaspillage et permettant plus de fait-maison (coupe-fruits et pèle-fruits) pour un montant de 2170,32 €. Il vous est proposé de soutenir ce projet à 100% pour un montant de **2170,32 € en investissement**.

La Caisse des écoles du 9^e arrondissement porte le projet de mettre en œuvre une phase de diagnostic et de suivi du gaspillage alimentaire à l'aide de bornes d'analyse des plateaux et de caméras (installation, location, récolte et traitement des données, synthèse des résultats et bilans) pour un montant de 22 788 €. Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 50%, **soit 11 394 € en investissement**.

La Caisse des écoles du 10^e arrondissement porte les projets d'une meilleure gestion du tri des déchets alimentaires et de sensibilisation au gaspillage alimentaire et à la saisonnalité.

Concernant les dispositifs de tri, il s'agit d'(1) acquérir des gachimètres à pain (2 340 €), (2) des tables de tri (32 922 €) et (3) des dessertes de tri (28 742,59 €).

Pour la mise en œuvre de la sensibilisation, deux actions seront menées : (4) une autour des légumes de saison (2 390 €) et (5) une autre sur le sujet de la pesée des déchets alimentaires (2 870 €).

Il vous est proposé de soutenir les projets (1), (4) et (5) à hauteur de 100% et les projets (2) et (3) à hauteur de 50%, **soit 33 172 € en investissement et 5 260 € en fonctionnement**. Le SYCTOM pourra être sollicité pour assurer le co-financement des tables et dessertes de tri à hauteur de 50%.

La Caisse des écoles du 11^e arrondissement porte le projet d'acquérir 9 tables de tri des déchets alimentaires (34 020 €). Il vous est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 50%, **soit 17 010 € en investissement**. Le SYCTOM pourra être sollicité pour assurer le co-financement des tables de tri à hauteur de 50%.

La Caisse des écoles du 14^e arrondissement, dans son objectif de réduction du gaspillage alimentaire, souhaite (1) acquérir des tables de tri des déchets alimentaires (24 432 €), (2) du matériel de cuisine anti-gaspillage alimentaire et contribuant à plus de fait-maison (presse-agrumes et centrifugeuse) pour 6 163 €. Elle souhaite également (3) diffuser et mettre en œuvre un livre de recettes réalisé par les enfants du 14^e (4 572 €).

Il vous est proposé de soutenir le projet (1) à hauteur de 50% et les projets (2) et (3) à hauteur de 100%, **soit 18 379 € en investissement et 4 572 € en fonctionnement**. Le SYCTOM pourra être sollicité pour assurer le co-financement des tables de tri à hauteur de 50%.

La Caisse des écoles du 15^e arrondissement porte le projet d'acquérir des balances de cuisine pour continuer leur plan d'action « petites ou grandes faims » et limiter ainsi les restes des convives (montant de 2 620,80 €). Il vous est proposé de soutenir ce projet à 100%, soit **2 620,80€ en investissement**.

La Caisse des écoles du 20^e arrondissement porte les projets d'acquisition (1) de kits de « sensibilisation anti-gaspillage de fruits » (4 000 €) et (2) de tables de tri pour 35 sites élémentaires et collèges (78 225 €).

Il vous est proposé de soutenir le projet (1) à hauteur de 100% et le projet (2) à hauteur de 50% **soit un montant de 43 113 € en investissement**. Le SYCTOM pourra être sollicité pour assurer le co-financement des tables de tri à hauteur de 50 %.

Je vous propose d'approuver les subventions attribuées à ces projets présentés dans le cadre de cette nouvelle vague de l'appel à manifestation d'intérêt. D'autres projets pourront voir le jour l'année prochaine et être proposés au vote du Conseil de Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris